



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À HUIT-CLOS
PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE, LE MERCREDI 14 AVRIL 2021 À 18h56.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
Poste vacant, conseiller :	siège n° : 1
M ^{me} Diane Lebrasseur, conseillère :	siège n° : 2
Mme Nancy Charpentier, conseillère :	siège n° : 3
Mme Thérèse Harrisson, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absent(e)s :

Mme Line Larouche, conseillère : siège no : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à , 0 personne assiste à la séance, car c'est une séance tenue à huis clos en raison du nouveau confinement par le Gouvernement du Québec de la pandémie du COVID-19.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers au 31 mars 2021
 - 6.3. Adoption du règlement 2021-02 relatif à l'installation de ponceaux et l'entretien de fossés
 - 6.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-03 sur la salubrité, la sécurité, l'entretien et l'occupation des bâtiments
 - 6.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-04 sur l'affichage et les graffitis
 - 6.6. Vacances du directeur général en avril
 - 6.7. Dossier litige fosse septique – 162, Ch. de l'Anse au Bouleaux
 - 6.8. Bail Guichet – Municipalité de Baie-Trinité et Caisse Desjardins de Port-cartier
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Adoption de la mise à jour 2021 du plan de sécurité civile
 - 7.2. Dépôt du rapport annuel 2020 – SCRSI

EB
EB

- 7.3. Adoption du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'amendement # 2021-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-1001 relativement aux limites des grandes affectations du territoire et aux usages dominants et compatibles en concordance avec les grandes affectations définies au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Manicouagan
- 11.2. Adoption du premier projet de règlement d'amendement # 2021-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-1001 relativement aux limites des grandes affectations du territoire et aux usages dominants et compatibles en concordance avec les grandes affectations définies au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Manicouagan
- 11.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'amendement # 2021-11 Modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 en concordance avec le projet d'amendement numéro 2021-10 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux limites de zones, aux usages à la grille des spécifications, aux usages complémentaires et divers autres objets de modification
- 11.4. Adoption du premier projet de règlement d'amendement # 2021-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 en concordance avec le projet d'amendement numéro 2021-10 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux limites de zones, aux usages à la grille des spécifications, aux usages complémentaires et divers autres objets de modification
- 11.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'amendement # 2021-12 sur les dérogations mineures
- 11.6. Adoption du premier projet de règlement d'amendement # 2021-12 sur les dérogations mineures
12. VARIA
- 12.1. _____
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-02 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire :

Monsieur le maire rappelle l'importance de suivre les mesures sanitaires dictées par le Gouvernement. Plusieurs cas d'éclosions sont en cours sur la Côte-Nord et nous passons en zone orange.

Conseillers :

Madame Nancy Charpentier nous informe sur le dossier OBNL pour le Centre des Naufrages et le presbytère. La COVID-19 empêche les rassemblements intérieurs ce qui bloque la séance d'information prévue avec des intervenants socioéconomiques sur la création d'OBNL.

5.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

HQ : Confirmation du lieu d'abonnement pour l'électricité du Presbytère

MSP : Le MSP nous avise que l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence n'est toujours pas permise et que l'hébergement en hôtel, motel ou encore l'hébergement chez des proches sont à privilégier en cas d'inondations printanières. Les citoyens habitant des zones à risque, bord de rivières, lacs, doivent songer à un endroit où ils pourront se loger en cas d'inondation.

Groupe TDA : Le groupe-conseil TDA se joint à CIMA+ et leur engagement à servir des clients comme nous, ne changera pas.

AGRTQ : L'Association des groupes ressources techniques du Québec nous remercie pour notre appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au Gouvernement du Québec. 278 municipalités représentant près de 40% de la population ont fait comme nous.

MAMH : Un montant de 6 858 \$ a été déposé le 31 mars 2021 dans le compte de la municipalité. Le montant déposé constitue le deuxième versement concernant l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie. Un premier versement de 15 089 \$ a été fait le 22 décembre 2020 ce qui totalise 21 947 \$.

MAMH : Le ministère accuse réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période commençant le 15 février 2020, laquelle transmission est faite conformément à l'article 360é2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Selon les termes de cette loi, le prochain relevé devra être transmis au plus tard le 15 février 2022.

RGMR Manicouagan : Le conseil souhaite appuyer la mise en œuvre d'une journée exclusivement dédiée au réemploi des vêtements usagés dans la Manicouagan le 1^{er} juin 2021 prochain qui deviendra **La journée du vêtement récupéré**. Les employés de la municipalité porteront fièrement pour cette journée un ou des vêtements de seconde main.

Dossier pratiques comptables effectuées par la Municipalité : Lecture des deux courriels par monsieur le maire et le directeur général.

2021-04-03 6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2021, au montant de 96 126,62 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-04 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 mars 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-05 6.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-02 RELATIF À L'INSTALLATION DE PONCEAUX ET L'ENTRETIEN DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE Mme. Nancy Charpentier a donné avis de motion qu'à une séance subséquente, le « Règlement 2021-02 relatif à l'installation de ponceaux et l'entretien de fossés » sera adopté par la résolution 2021-03-09;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

D'ADOPTER le « Règlement 2021-02 relatif à l'installation de ponceaux et l'entretien de fossés ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-06 6.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-03 SUR LA SALUBRITÉ, LA SÉCURITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

Mme. Diane Lebrasseur donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le « Règlement 2021-03 sur la salubrité, la sécurité, l'entretien et l'occupation des bâtiments » sera adopté. Une copie du règlement est en annexe de ce procès-verbal.

2021-04-07 6.5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-04 SUR L’AFFICHAGE ET LES GRAFFITIS

Mme. Thérèse Harrisson donne avis de motion qu’à une séance subséquente, le « Règlement 2021-04 sur l’affichage et les graffitis » sera adopté. Une copie du règlement est en annexe de ce procès-verbal.

2021-04-08 6.6. VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN AVRIL

ATTENDU QUE le directeur général possède trois semaines de vacances annuelles à son contrat de travail;

ATTENDU QUE le directeur général devra s’absenter pour des raisons familiales du 19 au 23 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

D’AUTORISER la semaine de vacances du 19 avril au 23 avril 2021 au directeur général;

D’AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe, madame Stecy Martens à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité les documents nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci durant la période du 19 avril au 23 avril 2021. Cette autorisation n’incluant pas les chèques.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-04-09 6.7. DOSSIER LITIGE FOSSE SEPTIQUE – 162, CH. DE L’ANSE AU BOULEAUX

CONSIDÉRANT la réclamation de M. Grondin et Mme Beaudin, relativement à l’installation septique desservant leur propriété du 162, Ch. de l’Anse au Bouleaux;

CONSIDÉRANT les correspondances du 15 juillet 2020 et du 14 décembre 2020 adressées à la Municipalité par M. Grondin et Mme Beaudin;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs y réclament la somme de 11 141,47 \$;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre un terme et/ou prévenir tout litige à ce titre, sans admission de responsabilité de part et d’autre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

QUE la Municipalité défenderesse convient de verser aux demandeurs la somme globale de 9 181,11 \$ en capital, intérêts et frais, étant entendu que cette somme sera versée par chèque à l’ordre de Rémi Grondin et Jocelyne Beaudin (conjointement) dans les trente (30) jours de la signature de la présente;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier, monsieur Guy Bouchard, soit autoriser à signer la *Transaction et quittance* pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-04-10 6.8. BAIL GUICHET – MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ ET CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER

ATTENDU QUE au terme d'un bail intervenu entre les Parties le 21 juillet 2014, tel que renouvelé de temps à autre (le « Bail Original »), le Locataire loue des espaces du Bailleur dans un édifice portant l'adresse civique 28A, route 138, Baie-Trinité (Québec) G0H 1A0 (ci-après l'« Édifice »), érigé sur le terrain connu et désigné comme étant le lot 6 090 254, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay (ci-après le « Terrain »), cet Édifice et ce Terrain forment collectivement un immeuble (l'« Immeuble »), pour l'opération d'une institution financière et d'une durée initiale de trois (3) ans, débutant le 1^{er} novembre 2013 et se terminant le 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE le Bail Original a été prolongé de temps à autre et depuis le 1^{er} novembre 2018, le Bail Original est renouvelé au mois-le-mois, et ce jusqu'au commencement de la Durée initiale prévue aux présentes, soit le 1^{er} mai 2021 ;

ATTENDU QUE le Locataire souhaite poursuivre ses opérations dans l'Édifice dans un espace réduit, tel qu'envisagé ci-après et le Bailleur accepte de louer au Locataire des espaces dans l'Édifice ;

ATTENDU QUE dès le 1^{er} mai 2021, le Bail Original prendra fin et le Bail entrera en vigueur, le tout selon les termes, modalités et conditions énoncés aux présentes ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de bail guichet et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

D'ACCEPTER le dépôt du projet de bail guichet entre la Caisse Desjardins de Port-Cartier et la Municipalité de Baie-Trinité;

QUE soient autorisés messieurs Étienne Baillargeon, maire et Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout documents en lien avec le dossier pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-11 7.1. ADOPTION DE LA MISE À JOUR 2021 DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité a adopté son plan de sécurité civile par la résolution 2019-11-16;

ATTENDU QU'UNE mise à jour du plan de sécurité civile se doit d'être effectuée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie de la mise à jour 2021 du plan de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

D'ADOPTER la mise à jour 2021 du plan de sécurité civile

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-04-12

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 – SCRSI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau via son service incendie nous a fait parvenir le rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-13

7.3. ADOPTION DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel est entré en vigueur le 13 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie prévoit que ledit schéma peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie, la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC est requise suite à l'augmentation des risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité a adopté le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par la résolution 2020-11-10;

CONSIDÉRANT QUE des lacunes ont été soulevées par le ministère de la Sécurité publique (MSP) en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et le MSP ont travaillé de concert afin de corriger les lacunes soulevées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan a adopté le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par la résolution 2021-28;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Baie-Trinité adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan;

QUE le Conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Baie-Trinité en prévision de l'attestation du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan et au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-14 11.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT # 2021-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-1001 RELATIVEMENT AUX LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET AUX USAGES DOMINANTS ET COMPATIBLES EN CONCORDANCE AVEC LES GRANDES AFFECTATIONS DÉFINIES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC MANICOUAGAN

Mme. Diane Lebrasseur donne avis de motion qu'à cette séance, le premier projet de règlement d'amendement # 2021-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-1001 relativement aux limites des grandes affectations du territoire et aux usages dominants et compatibles en concordance avec les grandes affectations définies au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Manicouagan sera adopté. Une copie du premier projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

2021-04-15 11.2. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT # 2021-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-1001 RELATIVEMENT AUX LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET AUX USAGES DOMINANTS ET COMPATIBLES EN CONCORDANCE AVEC LES GRANDES AFFECTATIONS DÉFINIES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC MANICOUAGAN

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

D'ADOPTER le premier projet de règlement d'amendement # 2021-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-1001 relativement aux limites des grandes affectations du territoire et aux usages dominants et compatibles en concordance avec les grandes affectations définies au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Manicouagan;

QUE Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1) et en vertu de l'arrêté 433-2021 du 24 mars 2021, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation en respectant les mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 tout en étant accompagnée d'une consultation écrite pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie. Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou par courriel, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au mercredi 12 mai 2021 à 18h00 à la salle Willie-Cyr du centre Donald Thibeault situé au 28 route 138 à Baie-Trinité et sera présidée par le maire ou un conseiller qu'il aura désigné. En cas d'incapacité dû à la pandémie de COVID-19, les mesures en vigueur dans les décrets s'appliqueront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-16 11.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT # 2021-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-1002 EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET D'AMENDEMENT NUMÉRO 2021-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT AUX LIMITES DE ZONES, AUX USAGES À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES ET DIVERS AUTRES OBJETS DE MODIFICATION

Mme. Nancy Charpentier donne avis de motion qu'à cette séance, le premier du projet de règlement d'amendement # 2021-11 Modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 en concordance avec le projet d'amendement numéro 2021-10 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux limites de zones, aux usages à la grille des spécifications, aux usages complémentaires et divers autres objets de modification sera adopté. Une copie du premier projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

2021-04-17 11.4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT # 2021-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-1002 EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET D'AMENDEMENT NUMÉRO 2021-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT AUX LIMITES DE ZONES, AUX USAGES À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES ET DIVERS AUTRES OBJETS DE MODIFICATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

D'ADOPTER le premier projet de règlement d'amendement # 2021-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 en concordance avec le projet d'amendement numéro 2021-10 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux limites de zones, aux usages à la grille des spécifications, aux usages complémentaires et divers autres objets de modification;

QUE Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1) et en vertu de l'arrêté 433-2021 du 24 mars 2021, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation en respectant les mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 tout en étant accompagnée d'une consultation écrite pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie. Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou par courriel, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au mercredi 12 mai 2021 à 18h00 à la salle Willie-Cyr du centre Donald Thibeault situé au 28 route 138 à Baie-Trinité et sera présidée par le maire ou un conseiller qu'il aura désigné. En cas d'incapacité dû à la pandémie de COVID-19, les mesures en vigueur dans les décrets s'appliqueront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-18 11.5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT # 2021-12 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Mme. Diane Lebrasseur donne avis de motion qu'à cette séance, le premier projet de règlement d'amendement # 2021-12 sur les dérogations mineures sera adopté. Une copie du premier projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

2021-04-19 11.6. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT # 2021-12 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

D'ADOPTER le premier projet de règlement d'amendement # 2021-12 sur les dérogations mineures;

QUE Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1) et en vertu de l'arrêté 433-2021 du 24 mars 2021, la municipalité tiendra

une assemblée publique de consultation en respectant les mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 tout en étant accompagnée d'une consultation écrite pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie. Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou par courriel, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au mercredi 12 mai 2021 à 18h00 à la salle Willie-Cyr du centre Donald Thibeault situé au 28 route 138 à Baie-Trinité et sera présidée par le maire ou un conseiller qu'il aura désigné. En cas d'incapacité dû à la pandémie de COVID-19, les mesures en vigueur dans les décrets s'appliqueront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 VARIA



13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise pour cette séance.

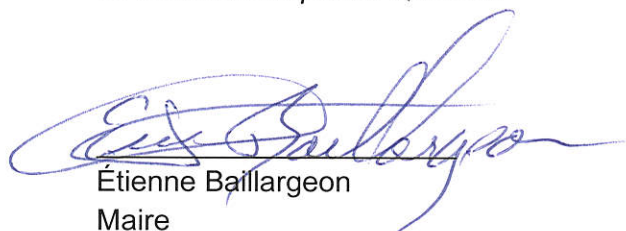
2021-04-20 14 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

DE lever l'assemblée il est 19h36.

 Étienne Baillargeon Maire	 Guy Bouchard Directeur général et secrétaire-trésorier
---	---

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

 Étienne Baillargeon Maire
--